

M. MacGuigan: Madame le Président, lorsque le gouvernement aura pris une position au sujet du rapport, nous la ferons connaître. Je ne peux rien promettre au député si ce n'est de lire cette page très attentivement.

LA DÉCLARATION DU MINISTRE CONCERNANT LE MORAL DANS LE SERVICE

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): A propos du rapport, madame le Président, le ministre a déclaré mardi dernier dans une conférence de presse que, d'après son expérience générale, le moral était excellent dans le service extérieur. Le ministre pourrait-il expliciter sa pensée? Ses hauts fonctionnaires lui ont-il caché le problème du moral au ministère, ou rejette-t-il la validité des conclusions du rapport McDougall?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, je ne parlais pas du rapport McDougall à ce moment-là, pas plus que je n'ai l'intention d'en parler en ce moment. Je me permettrai cependant de dire que j'ai souvent rencontré des agents du service extérieur dans toutes les parties du monde. Si le député se donne la peine de lire le texte de la conférence de presse de M^{lle} McDougall, il verra qu'elle a dit elle-même que le rapport déformait un peu la réalité, et que dans l'ensemble nous avons un bon service extérieur jouissant d'un bon moral. Le fait d'avoir signalé dans le rapport les divers problèmes touchant le moral, déclarait-elle dans sa conférence de presse, contribue à donner une fausse impression globale, mais elle ne faisait qu'identifier les problèmes plutôt que de commenter l'ensemble de la situation.

* * *

[Français]

PÉTITIONS

DÉPÔT DES RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

Mme le Président: J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que le greffier a déposé sur le Bureau les rapports du greffier des pétitions, qui fait connaître qu'il a examiné les pétitions présentées par les honorables députés le mercredi 16 décembre 1981, et qu'elles sont conformes aux exigences du Règlement quant à leur forme.

* * *

[Traduction]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Nielsen: Madame le Président, puis-je demander au leader du gouvernement à la Chambre ce que nous étudierons demain et si l'on a prévu autre chose pour aujourd'hui au cas où nous terminerions l'étude du bill C-53 avant d'ajourner? Peut-il aussi nous dire dans la mesure du possible ce que nous ferons au début de la nouvelle année après le 25 janvier?

Je regrette que le ministre des Finances ne soit pas ici, mais pendant que j'ai la parole, je voudrais demander au leader du gouvernement à la Chambre de se reporter à la page 13384 du hansard du 27 novembre 1981. Le ministre des Finances avait alors indiqué qu'il fournirait au député de Calgary-Ouest les résultats d'une étude scientifique montrant les conséquences de ses taxes indirectes sur le budget que les personnes âgées consacrent à l'alimentation, au logement et à l'habillement. Puis, le 7 décembre, le député de Calgary-Ouest a écrit au ministre pour lui demander ces renseignements, mais il ne les a

Travaux de la Chambre

pas encore obtenus. Le leader du gouvernement voudra peut-être consulter le ministre des Finances dans l'espoir que nous puissions obtenir ces renseignements demain avant l'ajournement.

M. Pinard: Madame le Président, en ce qui concerne la dernière question, je m'entretiendrai avec le ministre des Finances et je verrai ce qu'il en est. En ce qui concerne les travaux de la Chambre, comme le député l'a signalé, nous étudierons aujourd'hui le bill C-53. Les leaders à la Chambre se sont entendus pour que le bill franchisse l'étape de la deuxième lecture avant la fin de la journée. Si nous obtenons la deuxième lecture du bill avant 10 heures ce soir, nous passerons à l'étude du bill C-10.

Nous avons aussi discuté de la possibilité de faire franchir rapidement toutes les étapes à un bill relatif à l'Office national de l'énergie. Nous pourrions le faire soit aujourd'hui soit demain. Nous aurons d'autres discussions pour décider si nous présenterons ce bill aujourd'hui ou demain.

En ce qui concerne les travaux pour demain, si les députés d'en face ne veulent pas une journée réservée à l'opposition, nous étudierons d'abord le bill sur l'Office national de l'énergie si nous ne l'avons pas fait aujourd'hui. Puis, nous ferons passer toutes les étapes au bill C-11 et ensuite au bill C-45. C'est ce que nous avons décidé après nos entretiens, probablement dans l'esprit des fêtes. Plus tard dans l'après-midi, certains bills doivent obtenir la sanction royale. Nous reprendrons au besoin le débat sur le bill C-10 demain si nous n'avons pas fini de l'étudier aujourd'hui. De toute façon, ce sera le dernier article au programme demain.

[Français]

En ce qui concerne les travaux de la Chambre à notre retour des Fêtes, madame le Président, les députés savent qu'entre le 25 janvier, date de la reprise des travaux, et le 26 mars, c'est une période des travaux sur les subsides, au cours de laquelle le gouvernement doit accorder à l'opposition un nombre de sept jours, et ce premier jour, s'il n'est pas demain, sera le mardi 26 janvier, lorsque nous reviendrons. Alors l'opposition pourra, à ce moment-là, débattre le sujet de son choix comme c'est l'habitude. Au surplus, le lundi et les jours qui suivront le 26 janvier, nous débattons un important projet de loi qui concerne les fermiers dans ce pays, et c'est le projet de loi C-85 qui est la loi constituant la société Canagrex, lequel a pour objet de faciliter et de promouvoir l'exportation des produits agricoles et alimentaires du Canada. A la suite de l'adoption en deuxième lecture de ce projet de loi, en tenant compte du moment de l'adoption, bien sûr, le gouvernement a l'intention de présenter pour fin de discussions et de débats des projets de loi qui découlent du budget, et qui seront vraisemblablement dans l'ordre sujets à confirmation en temps utile, le projet de loi permettant au gouvernement d'emprunter certaines sommes d'argent, et un autre projet de loi qui concerne les amendements à la loi sur les tarifs de douanes. Quoi qu'il en soit, tout ce que je viens de dire, à l'exception du projet de loi Canagrex, est sujet à reconfirmation en janvier, et j'aurai bien sûr la délicatesse de communiquer au préalable avec mes collègues leaders parlementaires pour leur en donner un avis raisonnable.